

BFJE Brevet fédéral jeune encadrant

(assistant entraîneur)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR



Le **BFJE** participe à l'activité bénévole d'encadrement de la pratique du Tir sportif pour les jeunes licenciés des catégories Minime 2 à Junior 3 inclus.

Cette activité s'exerce exclusivement dans le cadre d'une structure d'apprentissage de club de type école de tir sous la responsabilité d'un entraîneur de club diplômé de la FFTir jouant le rôle de tuteur (initiateur ou animateur de club par dérogation du Responsable formation de ligue (RFL), entraîneur 1^{er} ou 2^e degré, Certificat de qualification professionnelle (CQP) « Moniteur de Tir sportif » ou Diplôme d'État/Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE/DESJEPS) mention « Tir sportif »), avec un suivi et un accompagnement sur toutes les actions conduites par le jeune encadrant jusqu'à ses 18 ans.

► **Le titulaire du BFJE réalise, sous la conduite de son tuteur, des actions d'encadrement d'un public de type école de tir, dans le cadre de la pratique de l'activité Tir sportif :**

- **il s'investit dans l'animation du club** en participant aux journées portes ouvertes, à l'assemblée générale et/ou au comité directeur comme jeune dirigeant, en aidant à la mise en place des compétitions amicales (organisation et aide à l'arbitrage),
- **il garantit au public des conditions optimales de sécurité** lors de sa pratique et veille à son intégrité physique,
- **il répond à la demande d'un public désireux d'aborder la pratique** en termes d'apprentissage du Tir sportif au travers des trois premiers niveaux (blanc à orange) de la progression d'apprentissage fédérale « Cibles Couleurs » (aide à la conduite des séances d'entraînement, à la formation et à la validation du dispositif « Cibles Couleurs »),
- **il coache les plus jeunes** lors des compétitions.



► Contenu de la formation

- La durée globale de la formation est de 50 h se décomposant en :
 - 3 h de sélection et positionnement,
 - 12 h de formation initiale théorique et pratique (dispensées par l'Équipe technique régionale - ETR),
 - encadrement de 35 séances (une séance équivalant à environ 1 h) dans le cadre de la formation en alternance, étalées sur une ou deux saisons sportives (situation pédagogique en club). Cette partie de la formation sera conduite en fonction de la maturité, de l'engagement, du niveau de « Cibles Couleurs » acquis et de l'expérience accumulée par les stagiaires, mais aussi des modalités d'organisation du club.
- La formation prépare aux trois Unités capitalisables (UC) suivantes dans les disciplines Carabine et Pistolet ou Plateau :
 - UC1** - Compétence à organiser la sécurité de la pratique
 - UC2** - Compétence à accueillir, accompagner et animer
 - UC3** - Compétence à encadrer le Tir sportif

► Conditions d'accès par la filière de formation de la FFTir

Prérequis :

- **être licencié** à la FFTir depuis deux ans minimum (troisième saison sportive),
- **présenter la licence de la saison sportive en cours de validé signée par un médecin** (atteste de la non contre-indication à la pratique du Tir sportif),
- **avoir au moins 14 ans** au début de la formation et présenter une autorisation parentale,
- **être titulaire de la cible verte du dispositif « Cibles Couleurs »** (ou en cours d'obtention, c'est-à-dire posséder un niveau orange, la cible verte devant impérativement être passée avant la fin de la formation),
- **s'inscrire à l'aide d'un dossier d'inscription** (à se procurer auprès du secrétariat de la ligue régionale d'appartenance), renvoyé dans les délais, à l'attention du RFL,
- **avoir l'avis favorable et motivé de son président de club** sur la fiche d'inscription,
- **avoir un tuteur** (entraîneur de club diplômé actif, c'est-à-dire ayant suivi une action de formation continue durant l'olympiade en cours).



Nota : l'avis favorable et motivé n'est pas une autorisation de pouvoir suivre la formation, cela signifie que le président de club est informé qu'un tireur désire s'inscrire en formation d'encadrement et qu'il soutient la candidature. La sélection des candidats est du ressort du RFL et de la commission de sélection.

► Sélection et positionnement des candidats

La demi-journée de sélection et positionnement des candidats est obligatoire dans la conception de cette formation. Elle permet de sensibiliser les futurs stagiaires sur les attentes de la formation. À l'issue de cette demi-journée, qui servira également à évaluer le niveau des candidats et éventuellement à améliorer leurs savoir-faire (pratique personnelle Carabine et Pistolet 10 m ou Plateau en tirs épaulé et désépaulé), une documentation technique et pédagogique sera distribuée par les formateurs. La présence du tuteur est obligatoirement requise sur cette demi-journée de positionnement.

► Coût de la formation (frais pédagogiques)

Les frais d'inscription et de formation sont déterminés par chaque ligue.



Calendrier prévisionnel, information et inscription

Le calendrier prévisionnel, le dossier d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site de chaque ligue.



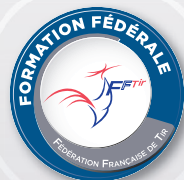
Contacts :

- **Directeur du département formation fédérale de la FFTir :**
Stéphane Alliaume - salliaume@fftir.org - 06 15 94 17 07
- **Responsable pédagogique nationale de la FFTir :**
Laurence Decaens - ldecaens@fftir.org - 07 86 21 98 68
- **Responsable administrative de la FFTir :**
Stéphanie Tirode - stirode@fftir.org - 06 98 76 84 23
- **Responsables formation de ligue :**
<https://fftir.org/responsables-formation-de-ligue>

 www.youtube.com/FFTIR
 www.facebook.com/FFTir
 Suivez l'actualité sur @fftir
 Suivez l'actualité sur @tir_ff
 www.flickr.com/fftir

www.fftir.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
38, rue Brunel - 75017 PARIS
Téléphone : 01 58 05 45 45



Nos partenaires officiels



Découvrez le Centre National de Tir Sportif sur le site www.cntir.com